

leur propre crédit, tout comme elles ont actuellement le pouvoir d'emprunter sur leur propre crédit.

Une décentralisation des pouvoirs de décision relative aux ressources monétaires et fiscales, une décentralisation financière qui permettra aux divers ordres de gouvernement de financer leurs besoins de capital public, selon le désir de leurs contribuables et selon les possibilités physiques et matérielles des provinces et des municipalités, telle est, monsieur le président, la politique que préconise le parti Crédit social du Canada et qui, si elle était adoptée, mettrait fin, une fois pour toutes, à cet endettement ruineux et progressif de tous les gouvernements, et libérerait des capitaux énormes pour le financement de l'industrie et du commerce qui sont générateurs d'emplois pour le Canada.

Monsieur le président, ce n'est pas le cabinet actuel qui a le contrôle absolu des solutions à y apporter. On n'a qu'à étudier les faillites autant au ministère de l'Expansion économique régionale qu'au ministère de l'Industrie et du Commerce pour constater qu'il y aurait lieu d'appliquer la politique que nous préconisons, soit celle de l'élaboration de programmes fiscaux, de programmes monétaires, en collaboration avec les divers paliers de gouvernement.

Monsieur le président, il est indéniable que personne n'est plus compétent pour savoir quels sont les problèmes du Québec, ou de la ville de Québec, que les citoyens de la ville de Québec. Personne n'est plus compétent pour savoir quels sont les problèmes d'Edmonton que les citoyens d'Edmonton.

C'est pour cela que nous devons collaborer aux divers paliers de gouvernement, afin de trouver les solutions appropriées aux problèmes économiques que nous devons affronter chaque jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur le président, j'ai écouté avec un vif intérêt les remarques de l'honorable député de Champlain (M. Matte), parlant au nom du Crédit social, et j'ai certaines difficultés à savoir par où commencer.

Il me semble, sans vouloir faire aucune réflexion personnelle sur le point de vue avancé par l'honorable député, que je trouve une multitude de contradictions, et je me demande si la résolution du parti créditiste, à laquelle il a référé, est actuellement un document de séparatisme, au Canada, non pas de séparatisme d'une province, mais de la balkanisation du pays entier, car quand on arrive à nous dire que les régions, les provinces, ou les municipalités devraient avoir le droit de faire leurs propres revendications, d'établir leur propre politique monétaire, je me demande alors si c'est à l'avantage de la population.

Mais qu'est-ce que le Canada?

Une voix: Ce n'est pas une dictature.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il est peuplé par 22 millions de Canadiens, qu'ils soient de Chicoutimi, ou de quelque autre région du Québec, de Saint-Albert, en Alberta, de Terre-Neuve, de la Saskatchewan, peu importe. Ce sont des citoyens du Canada qui contribuent à alimenter les caisses des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux. Il s'agit des mêmes gens!

Et si l'on s'avise de dire: Nous allons exiger des droits pour les municipalités, mais à qui allons-nous imposer ces exigences? A d'autres municipalités, à d'autres gouvernements provinciaux?

Mais les gouvernements ne sont que les instruments du peuple. Si l'on fait des revendications en faveur de certains individus, c'est au détriment d'autres individus qu'on le fera.

L'honorable premier ministre de la province de Québec se vantait dernièrement d'une triple victoire de la province de Québec sur Ottawa. Mais il s'agit d'une victoire de qui et contre qui? Est-ce que ce sont les gens de la province de Québec, à titre de Québécois, sous la domination de leur gouvernement provincial qui agiraient contre l'intérêt des autres Canadiens? Il s'agit des mêmes individus, et lorsque l'honorable député considère son caractère de contribuable au Canada, il doit faire la somme de sa contribution aux gouvernements municipal—ce qui inclut la taxe scolaire—provincial et fédéral. L'ensemble représente sa contribution au coût d'administration de son pays.

Il peut bien y avoir des divergences d'opinions quant à la part de chaque secteur, mais quant au contribuable, est-ce qu'on lui fait épargner quelque chose si on en enlève à un secteur pour en donner à un autre? Est-ce que cela aurait mieux servi? Peut-être, en ce qui a trait aux services, devons-nous faire une nouvelle répartition, mais quand on en vient à la contribution aux divers paliers, disons qu'il s'agisse d'un programme municipal, provincial ou fédéral, alors qu'il se produit du gaspillage ou de la malhonnêteté à un palier de gouvernement, aucune perte n'est subie par le contribuable semble-t-il!

Monsieur le président, l'honorable député parle des instances de l'Union des municipalités de la province de Québec. Je ne voudrais pas mettre en vedette ou critiquer cet organisme pour ce point de vue, parce que nous l'avons lu dans plusieurs résolutions adoptées par un nombre de municipalités, à travers le pays.

On nous dit que l'intérêt payable sur les emprunts municipaux devraient être exempté de l'impôt fédéral sur le revenu, mais on oublie qu'il existe aussi un impôt provincial sur le revenu. Toutes les provinces du Canada ont actuellement le droit d'imposer et imposent une taxe sur le revenu. Mais les municipalités veulent en être exemptées, parce qu'elles voudraient épargner de l'argent!

• (1230)

Mais de qui empruntent-elles cet argent? En grande partie sur le marché public. Ce sont les Canadiens, les caisses populaires, les sociétés de fiducie, bref, tous ceux qui investissent leurs capitaux dans l'achat d'obligations de municipalités, de commissions scolaires et des gouvernements fédéral et provinciaux.

M. Latulippe: Comme les grosses corporations!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Oui, mais je pense au public. Les corporations, les Caisses populaires Desjardins, par exemple, les compagnies d'assurances investissent aussi. Je ne doute pas que l'honorable député possède des polices d'assurance sur sa vie, celle de sa femme et de ses enfants. Les gens y placent leurs investissements, ce sont eux qui en retirent indirectement les bénéfices, comme l'honorable député, sa famille, etc.

Si l'on demande d'exempter les municipalités du paiement de l'impôt, que deviendront les revenus des provinces et du gouvernement fédéral?

Il ne faut pas dire que les municipalités ne vont pas demander autant de prestations ou d'octrois aux provin-